



Prix de l'Innovation CIGB 2025



RÈGLEMENT DU PRIX DE L'INNOVATION

(Adopté à l'Assemblée Générale de Stavanger en juin 2015, modifié au Conseil d'Administration de Denver en janvier 2020 et au Conseil d'Administration d'Édimbourg en 2023)

La Commission Internationale des Grands Barrages (CIGB) décerne le **prix international de l'innovation de la CIGB** pour récompenser les **contributions scientifiques et techniques innovantes** dans le domaine des **barrages et des réservoirs**, en mettant l'accent sur leur rôle dans la **gestion durable des ressources en eau** en tenant compte des **contraintes environnementales**.

Les règles suivantes s'appliquent aux prix de l'innovation :

- ▶ Ces prix sont ouverts aux **contributions scientifiques et techniques originales récentes** (moins de 10 ans), qui n'ont pas été précédemment soumises à un autre prix, dans le domaine des **barrages, des réservoirs et des digues** en ce qui concerne les aspects **techniques**, mais aussi **socio-économiques et environnementaux**, en tenant compte de la **gestion** équilibrée et durable **des ressources en eau** ainsi que du **changement climatique**.
- ▶ La candidature peut être soumise par un **seul auteur** ou par une **équipe (3 personnes au maximum)**.
- ▶ Les candidats doivent soumettre leur candidature au **Bureau Central** de la Commission Internationale des Grands Barrages (CIGB), EDF-LAB - 6 quai Watier 78400 Chatou (France) pour la version papier et par e-mail à contact@icold-cigb.org. **Elles doivent être accompagnées d'un CV de l'auteur** ou des auteurs ainsi que **d'une lettre au jury expliquant comment la candidature répond à la première clause**. Les candidats doivent s'inscrire par l'intermédiaire de leur comité national ou au [moins les informer](#).
- ▶ La candidature doit être **rédigée en anglais ou en français** et doit être soumise **avant le 30 septembre (2024)** de l'année précédant le prochain Congrès de la CIGB à Chengdu en Chine. **Une copie papier et une version électronique** sont requises. Le nom et l'adresse de l'auteur ou des auteurs doivent être clairement indiqués.
- ▶ Le **comité d'évaluation (jury) est composé d'un président (ou d'une présidente) et de membres** issus du Conseil d'Administration de la CIGB. La décision finale du jury sera communiquée aux auteurs gagnants début 2025.
- ▶ Les prix de l'innovation de la CIGB consistent en **3 Trophées (OR, ARGENT et BRONZE)** et **1 500 euros, 1 000 euros, 500**

euros de prix en espèces, respectivement. Les lauréats recevront une **inscription gratuite** (une par personne récompensée) au Congrès de la CIGB 2025, où ils auront l'occasion de présenter leurs contributions. Si une équipe est sélectionnée pour un prix (OR, ARGENT ou BRONZE), le prix en espèces sera divisé à parts égales entre les membres de l'équipe.

- ▶ Les prix seront remis aux lauréats lors du **Congrès de la CIGB 2025 à Chengdu en Chine**.

- ▶ Si aucune des candidatures soumises ne remplit les conditions requises pour les prix, le jury peut décider de ne pas l'attribuer.

- ▶ Les lauréats **permettent à la CIGB d'informer les médias** sur les prix et les lauréats.

- ▶ La candidature au prix de l'innovation de la CIGB implique que les **candidats acceptent ces règles**. La décision du jury est sans appel.

- ▶ L'utilisation de matériel protégé par des droits d'auteur relève de la responsabilité de l'auteur ou des auteurs. Ils doivent obtenir les autorisations appropriées et les mettre à la disposition de la CIGB. La CIGB ne peut être tenu responsable de toute violation de cette règle.

- ▶ Le modèle de rapport à utiliser est le même que pour les rapports du Congrès, à l'exception du titre, qui doit préciser "**PRIX DE L'INNOVATION CIGB 2025**" ou, au moins, les rapports doivent être au format A4, en une seule colonne, lisible sur un ordinateur d'Europe occidentale avec le titre "**PRIX DE L'INNOVATION CIGB 2025**". La CIGB se réserve le droit de refuser les rapports qui ne respectent pas cette règle. Le rapport ne doit pas dépasser **15 pages A4**. En anglais ou en français.

- ▶ Toutes les candidatures reçues et conformes au règlement du Prix de l'Innovation de la CIGB seront publiées dans les actes du congrès de la CIGB. En participant à ce concours, le candidat accepte la publication du rapport.

MEMBRES DU JURY

Le Jury sera composé des membres du Conseil d'Administration et présidé par le professeur SUMI.